



Tout sur les collectes et la propreté

VOTRE QUALITÉ DE VIE AU **CENTRE**
DE NOS PRÉOCCUPATIONS



Écocentre La Petite-Patrie

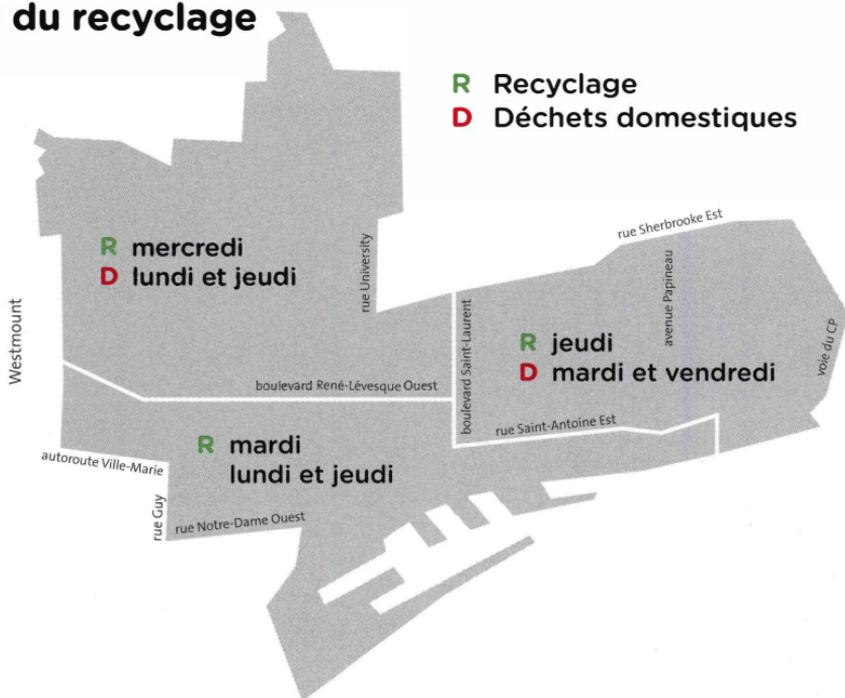
Résidus de construction et de rénovation

La majorité des résidus de construction et de rénovation, comme le bois, le béton et les retailles de gypse, peuvent être réutilisés et recyclés s'ils sont apportés à des magasins qui se spécialisent dans l'achat et la vente de matériaux de rénovation usagés, tels Habitat pour l'humanité, Éco-Réno et Réseau des ressourceries du Québec. Vous pouvez aussi les apporter à un **écocentre*** de Montréal.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les RDD sont des résidus de produits d'usage courant, toxiques pour vous et pour l'environnement. En voici quelques exemples : batteries d'automobiles, bouteilles de propane, huiles, médicaments et peintures. Ils peuvent être apportés à l'un des **écocentres*** de Montréal. Les casernes de pompiers, les garages, les pharmacies et les quincailleries peuvent accepter de récupérer certains RDD. Renseignez-vous avant d'aller y apporter vos résidus.

Horaire des collectes de déchets domestiques et du recyclage



Matières recyclables

À déposer dans votre sac de recyclage (disponible sans frais dans les éco-quartiers) ou dans votre bac roulant.

Il n'est pas nécessaire de séparer les matières.



- Carton, papier



- Métal



- Plastique*



- Verre

* Les logos suivants qui figurent sur les emballages en plastique indiquent s'ils sont recyclables ou non.



Que faire de vos objets volumineux et des résidus ?

L'arrondissement a besoin de VOTRE COLLABORATION pour maintenir le territoire PROPRE. Voici comment vous pouvez y contribuer.

Meubles

Vous pouvez donner les meubles en bonne condition que vous ne voulez plus à un organisme, tel que l'Armée du Salut, Renaissance ou la Société Saint-Vincent-de-Paul. Vous pouvez aussi vous débarrasser de vos meubles en les amenant à l'un des *écocentres** de Montréal.

Électroménagers

Le programme RECYC-FRIGO d'Hydro-Québec offre un service de collecte gratuit de vos réfrigérateurs et congélateurs de 10 ans ou plus s'ils fonctionnent encore. Une équipe se rendra à votre domicile et éliminera votre appareil de façon responsable selon les normes en matière de protection de l'environnement. Vous pouvez aussi donner vos électroménagers qui fonctionnent encore à des organismes (voir ville.montreal.qc.ca/reemploi).

Ordinateurs

Vous pouvez apporter vos ordinateurs, moniteurs et téléphones mobiles chez Micro-Recyc-Coopération ou chez PC & Mac Usagés Inc. Les grands magasins d'appareils électroniques en récupèrent une grande variété : chargeurs, imprimantes, tablettes, téléavertisseurs, etc.

Pneus usés

Si votre garage ne récupère pas vos pneus usés, vous devez les apporter à un *écocentre** de Montréal. Ils ne seront pas ramassés lors de la collecte des déchets domestiques.

Résidus verts

Les résidus verts sont les résidus organiques qui proviennent de votre jardin, de votre cour ou de votre potager, comme les rognures de gazon et les feuilles mortes. Ces résidus font l'objet d'une collecte à part pour qu'ils puissent être compostés. La façon éco-responsable de disposer de vos résidus verts est de les mettre dans des sacs et les déposer en bordure de rue entre 5 h et 8 h les matins de la collecte, qui se fera cet automne tous les mercredis du 1^{er} octobre au 19 novembre. D'autres collectes sont prévues au printemps 2015. Certains résidus verts peuvent être apportés à un **écocentre*** de Montréal. Renseignez-vous avant d'y aller (514 872-0384).

Branches d'arbres et d'arbustes

Afin de ralentir la propagation de l'agrile, un insecte qui s'attaque aux frênes (photo), les branches d'arbres et d'arbustes de **feuillus** font l'objet d'une collecte distincte. Appelez le service de déchiquetage municipal en composant le 311. Déposez ensuite en bordure de rue vos branches (n'excédant pas 20 centimètres (8 po) de diamètre) en amas, non ficelées et alignées de façon à ce que la partie coupée soit orientée vers la rue. Une équipe viendra déchiqueter vos branches sur place dans les jours suivants. Attention : le volume de branches déposé ne doit pas excéder 4 mètres cubes.



S'ils ne sont pas réutilisables, vos meubles, électroménagers (retirez les portes pour éviter qu'un enfant s'y enferme) et résidus de construction (pas plus d'un mètre cube à la fois) peuvent être déposés en bordure de rue les jours de collecte des déchets domestiques.

Et votre animal de compagnie ?

N'abandonnez pas votre animal ! Confiez-le au Berger Blanc inc. ou à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA).

* Les écocentres de Montréal sont des sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles. Ils sont tous accessibles aux résidants de Ville-Marie sur présentation d'une preuve de résidence et d'une preuve d'identité avec photo. Certaines entreprises (comme Déménagement Myette) offrent le transport vers les écocentres.

Les écocentres les plus proches :

Écocentre La Petite-Patrie

1100, rue des Carrières

☎ 514 872-0384

Écocentre Côte-des-Neiges

6925, chemin de la Côte-des-Neiges

☎ 514 872-0384

Écocentre Eadie

1868, rue Cabot

☎ 514 872-0384

Pour en savoir plus

Arrondissement de Ville-Marie :

📍 ville.montreal.qc.ca/villemarie

Réemploi :

📍 ville.montreal.qc.ca/reemploi

Réseau des écocentres de Montréal :

📍 ville.montreal.qc.ca/ecocentres

☎ 514 872-0384

RECYC-FRIGO :

📍 www.recyc-frigo.com

☎ 1 855 668-1247

Déménagement Myette (transport vers un écocentre) :

📍 www.demenagementmyette.ca/ecocentre

Éco-quartier de Sainte-Marie :

2151, rue Parthenais

☎ 514 523-9220

Éco-quartier de Peter-McGill :

1240, rue Saint-Marc

☎ 514 933-1069

Éco-quartier de Saint-Jacques :

2022, rue de la Visitation

☎ 514 522-4053

Déménager sans punaises de lit :

📍 lespunaisesdelit.info

☎ 311

 [/centrevillemontreal](https://www.facebook.com/centrevillemontreal)

 [@centrevillemtl](https://twitter.com/centrevillemtl)

ville.montreal.qc.ca/villemarie

Pour des logements salubres

L'arrondissement de Ville-Marie se soucie de la qualité de vie de ses résidents et accorde une importance prioritaire à la salubrité des logements et des bâtiments qui se trouvent sur son territoire.

Les lieux doivent, entre autres :

- être propres et sécuritaires,
- exempts de vermine, d'insectes, de rongeurs et de punaises de lit,
- ne pas être exposés aux mauvaises odeurs, aux infiltrations d'eau et à l'humidité.



En vertu du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements de la Ville de Montréal*, les propriétaires sont responsables d'assurer la salubrité, le bon entretien et la sécurité de leurs bâtiments résidentiels — y compris des hangars, balcons, garages et remises. De leur côté, les locataires sont responsables de maintenir la propreté dans les logements qu'ils occupent.

Si vous pensez que le règlement n'est pas respecté dans votre bâtiment, essayez d'abord d'établir une entente à l'amiable avec le propriétaire ou le locataire fautif. Vous pouvez le faire verbalement et si ce n'est pas suffisant, faire part du problème à la personne concernée par courrier recommandé en lui demandant d'y remédier dans un délai raisonnable. Prenez soin de garder une copie de la lettre et du reçu du bureau de poste. Si, malgré les efforts que vous déployez pour en venir à une entente, le problème ne se règle pas, communiquez avec nous (311). L'arrondissement peut intervenir de différentes façons pour vous accompagner dans la résolution du problème.

Attention :

Pour des raisons de propreté, vous devez déposer vos sacs en bordure de rue **entre 5 h et 8 h les matins de collecte**.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Sherbrooke et Saint-Antoine, la collecte des déchets se fait le mardi et le vendredi, celle du recyclage, le jeudi, et ce, des deux côtés du boulevard.

Vous ne devez pas jeter vos ordures domestiques dans les poubelles situées sur le domaine public.



Matières et produits non recyclables



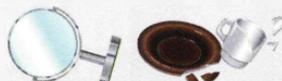
- Aérosol*, ampoule, tube de dentifrice



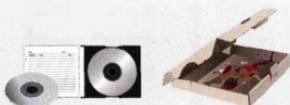
- Autocollant, enveloppe matelassée, pellicule extensible, photo



- Appareil électrique ou électronique



- Miroir, vaisselle*



- Boîtier de CD*, boîte de pizza



- Ferraille*, clou*, vis*



- Caoutchouc, cartable, couche, jouet



- Papier ciré, papier/carton souillé ou gras



- Casserole, moule à gâteau, outils*



- Plastique #6 (styromousse), sac de céréales

* Composez le 311 ou adressez-vous à votre écoquartier pour savoir comment vous en débarrasser.